



Département des Affaires Juridiques

Décision: DAJ2024-302

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1er février 2023

portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié

relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-125 du 1er janvier 2024 relative aux rôles et compétences des délégués régionaux ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2021-166 du 1ºr juillet 2021 relative aux nouvelles appellations des délégations régionales ;

## **DECIDE:**

Article 1: Madame Hélène MAURY est nommée déléguée régionale et ordonnatrice

secondaire de la délégation régionale Paris-IDF Centre-Est de l'Inserm pour une

durée de 5 ans.

Article 2: La présente décision prend effet à compter du 1er juin 2024.